

PAR LA SEULE NÉGLIGENCE OU FAUTE VOLONTAIRE DE L'ACHETEUR.	
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	
Le formulaire W-9 (https://www.irs.gov/forms-pubs/about-form-w-9) est requis. Cochez la case <input type="checkbox"/> pour confirmer que vous allez inclure un	
Désignation de l'entreprise	
Veuillez cocher la case à côté de la description qui décrit le mieux votre entreprise :	
<input type="checkbox"/> Grande entreprise <input type="checkbox"/> Petite entreprise <input type="checkbox"/> Entreprise gouvernementale ou société à but non-lucratif <input type="checkbox"/> Entreprise appartenant à des étrangers <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	
Statut de Fournisseur diversifié	
Le cas échéant, veuillez cocher la case à côté de la description applicable et soumettre une copie de toutes les certifications applicables.	
<input type="checkbox"/> Entreprise appartenant à une(des) femme(s) <input type="checkbox"/> Entreprise appartenant à un ancien combattant <input type="checkbox"/> Entreprise appartenant à un ancien combattant démobilisé souffrant d'un handicap permanent <input type="checkbox"/> Entreprise issue de milieux défavorisés <input type="checkbox"/> Petite entreprise de la zone commerciale historiquement sous-utilisée <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	<input type="checkbox"/> Entreprise appartenant à des minorités <input type="checkbox"/> Afro-américain <input type="checkbox"/> Américain asiatique-indien <input type="checkbox"/> Amérindien <input type="checkbox"/> Américain(e) d'origine asiatique et insulaire du Pacifique <input type="checkbox"/> Hispano-américain <input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :
BONS DE COMMANDE	
Les achats nécessitent une autorisation de bon de commande. Voir les exigences des Transporteurs de marchandises, y compris la Section A (Processus d'affaires), pour les exigences relatives aux bons de commande propres aux transporteurs de marchandises. Le fait de ne pas avoir mis en place un bon de commande avant d'effectuer des services ou d'expédier des produits entraînera une violation de la politique d'Aggreko et affectera gravement le cycle de paiement. Si vous avez des questions ou besoin d'informations supplémentaires concernant les bons de commande, veuillez contacter Aggreko par courriel à natpurchasing@aggreko.com .	
FACTURATION	
Le Fournisseur doit soumettre toutes les factures électroniquement par courriel à frt-fuelinvoices@aggreko.com . Voir les exigences des Transporteurs de marchandises, y compris la section A (Processus d'affaires), pour les exigences de facturation spécifiques aux transporteurs de marchandises. La facture du Fournisseur doit contenir le mot « FACTURE » affiché en évidence, le numéro de commande d'Aggreko, le nom et les coordonnées du Fournisseur (y compris le logo, l'adresse, l'adresse courriel et le numéro de téléphone), le numéro de facture du fournisseur et la date, le nom et les coordonnées de l'acheteur, une description des biens et/ou services (y compris les dates fournies, les quantités et les prix unitaires), le montant total dû (y compris les taxes) et la date d'échéance du paiement conformément aux conditions de paiement ci-dessous. Le prix final doit être reçu dans les 24 heures suivant la livraison et la facture finale doit être reçue dans les 5 jours suivant la livraison. De plus, chaque facture doit être envoyée dans un fichier séparé, et si une facture fait partie d'une soumission sur plusieurs pages, la facture doit apparaître sur la première page. Le non-respect de ces exigences entraînera le rejet de la facture, et le paiement ne sera pas considéré comme dû tant qu'une facture correcte n'aura pas été reçue. En aucun cas, Aggreko ne sera responsable de retards de paiement, de frais financiers ou d'autres frais similaires.	
PAIEMENTS	
Les Transporteurs de fret doivent participer au programme SUA d'Aggreko (actuellement, un programme MasterCard virtuel à usage unique). Les modalités de paiement sont Net 05 SUA.	
<ul style="list-style-type: none"> Le Fournisseur doit fournir une adresse courriel de contact où les notifications de paiement automatisé seront envoyées. Aggreko fournira les sept premiers chiffres du numéro de compte de carte de crédit au moment où le fournisseur est configuré dans le programme, et ces sept premiers numéros ne changeront jamais et devraient être retenus pour utilisation à chaque paiement. Le Fournisseur doit utiliser la notification de paiement initiale, ainsi que les sept premiers chiffres du numéro de compte de carte de crédit pour traiter le premier paiement. Par la suite, le Fournisseur doit utiliser le lien au bas de la notification de paiement pour s'inscrire aux Notifications par courriel sécurisées. Une fois inscrit, le Fournisseur recevra des notifications par courriel sécurisées contenant toutes les informations nécessaires pour traiter les paiements par 	

- Utilisez votre processus de règlement standard par carte de crédit pour chaque transaction.
- En aucun cas, Aggreko ne sera responsable des frais de traitement de carte de crédit.

Si vous avez des questions ou besoin d'informations supplémentaires concernant la facturation ou les paiements, veuillez contacter Aggreko par courriel à apsupport@aggreko.com ou par téléphone en utilisant la ligne d'aide aux comptes fournisseurs d'Aggreko au 1-877-876-6659, de 8h00 à 17h00 Heure Centrale.

CERTIFICAT D'ASSURANCE

Cochez la case pour confirmer que vous avez téléchargé sur le portail fournisseur d'Aggreko un certificat d'assurance à jour qui répond aux exigences en matière d'assurance telles qu'elles sont énoncées dans les Exigences du Transporteur de Fret. Un exemple de certificat d'assurance est joint aux présentes en tant qu'Annexe 2. Le Fournisseur est responsable de surveiller l'état de son certificat d'assurance et d'en télécharger un nouveau chaque année lors du renouvellement de l'assurance. Un exemple de certificat d'assurance est fourni dans les Exigences de Transporteur de Fret.



Cher Fournisseur estimé,

Aggreko s'est associé à JPMorgan Chase pour offrir une option de conditions de paiement alternatives de N05 via notre programme de paiement par Carte Virtuelle (également connu sous le nom de Compte à Usage Unique ou SUA). Les cartes virtuelles sont le moyen rapide, pratique et sécurisé d'être payé. Nous vous encourageons à profiter de cette option de paiement anticipé.

Comment fonctionne le programme de Carte Virtuelle ?

Chaque SUA se voit attribuer un numéro de carte virtuelle unique à 16 chiffres, qui comporte une limite de crédit égale à la ou aux factures payées et reste actif pendant une période définie. Une fois que votre facture est soumise à notre équipe AP, et validée pour le paiement, vous recevrez une notification par courriel sécurisé. Cette notification contiendra le numéro SUA unique et les informations de paiement complètes. Vous traitez simplement le paiement électroniquement via votre banque d'affaires et le paiement sera déposé sur votre compte bancaire.

Travaillez simplement avec votre banque d'entreprise pour déterminer si vous êtes configuré pour recevoir des paiements par carte de crédit à l'aide du système de traitement des commerçants.

Questions fréquemment posées :

Comment mes factures seront-elles traitées ?

1. La méthode par laquelle vous soumettez les factures reste la même :
 - a. Assurez-vous qu'un bon de commande Aggreko figure sur votre facture.
 - b. Envoyez par votre(vos) facture(s) par courriel à Frt-fuelinvoices@aggreko.com ou par télécopie au 337-560-7295

Comment puis-je obtenir la configuration avec le programme de paiement par Carte Virtuelle ?

1. Si vous n'acceptez pas déjà les paiements par carte, contactez votre banque d'entreprise et discutez de la configuration pour recevoir les paiements par carte de crédit via le traitement des commerçants.
2. Une fois la configuration effectuée, veuillez vérifier par courriel auprès de votre Associé d'achats d'Aggreko que vous souhaitez vous inscrire au programme. Dans le courriel, veuillez inclure l'adresse courriel qui sera utilisée pour les notifications de paiement SUA.
3. Aggreko informera JPMorgan Chase que vous êtes intéressé et fournira votre Identifiant de fournisseur Aggreko.
4. JPMorgan Chase vous enverra un courriel avec un lien et des instructions pour s'inscrire dans Voltage SecureMail – Il s'agit du courriel sécurisé qui est utilisé pour transmettre vos paiements au fur et à mesure qu'ils sont traités. (Il n'y a pas de logiciel spécial requis pour s'inscrire). Si vous avez des questions, vous pouvez contacter JPMorgan Chase au 877-264-5184 ou en écrivant à sua.supplier.support@jpmchase.com

Que faire si je ne suis pas intéressé par le programme de paiement anticipé par Carte Virtuelle ?

- Envoyez simplement un courriel à votre Associé d'achats d'Aggreko et faites-lui savoir que vous n'êtes pas intéressé.
- L'équipe d'Aggreko vous mettra en place pour le paiement par chèque à notre délai standard de 60 jours Net, fin du mois, plus 3 jours.

Je certifie que je suis un représentant autorisé de « Nom de l'entreprise » pour m'inscrire au programme de Carte Virtuelle. Je certifie que je réponds exigences minimales pour participer au programme.

Nom _____ Date _____ Signé _____